



DECISION N° DEC 24.054/DN

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
D'ILE DE FRANCE POUR LE SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE
VIDEOPROTECTION**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT que la Ville est engagée dans le renforcement de la sécurité sur la Commune,

CONSIDERANT la nécessité de renforcer ou renouveler le système de vidéoprotection de la Commune,

DECIDE

ARTICLE 1: DE SOLLICITER une subvention auprès de Conseil Régional d'Ile-de-France d'un montant de 14 904.57€ au titre de l'année 2024, afin de participer au financement des équipements destinés à la vidéoprotection.

ARTICLE 2: DE SIGNER tous les documents se rapportant à ce dossier.

ARTICLE 3: DE PRECISER que les recettes seront inscrites au budget 2024 et le seront autant que de besoin sur les budgets suivants.

ARTICLE 4: Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

DECISION N° DEC 24.054/DN

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR
LE SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE VIDEOPROTECTION**

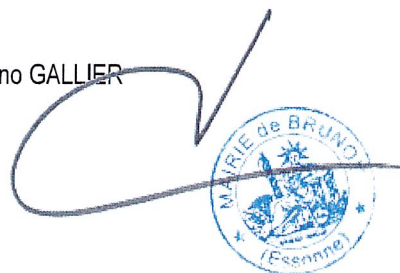
ARTICLE 5: La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 09 septembre 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 12/09/2024



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision
Numéro attribué à l'acte : DEC 24.054/DN

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
POUR LE SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE VIDEOPROTECTION
Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 5 - Subventions
Transaction Préfecture : 091-219101144-20240909-BRU_AR_23975_1-AR
Date de l'acte : 09/09/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_23975_1

Date de réception en Préfecture : 11 septembre 2024